



Remboursement

Politique de remboursement

Un remboursement est possible pour tous ceux dont la ou les épreuves ont été annulées et non-reprogrammées. Par ailleurs, si on vous a réinscrit dans une autre discipline pour remplacer celle annulée, il est évident qu'une demande de remboursement ne s'applique pas.

Si vous croyez que vous avez droit à un quelconque remboursement, vous devez adresser une demande au bureau de la Fédération des Jeux mondiaux policiers-pompiers (WPF GF) par email <mailto:4info@cpaf.org> le plus tôt possible.

P.S. J'ai appris cette information cette semaine et je ne peux vous garantir le résultat de cette démarche. Le temps presse alors n'en perdez pas pour adresser votre demande.

Si vous faites cette démarche, pourriez-vous, s'il-vous-plaît, me contacter par email <mailto:surlapiste@videotron.ca> pour me faire savoir ce qui en résulte.

Merci.



Jean Lussier
surlapiste@videotron.ca